

Régions

Aquaculture à Dakhla-Oued Eddahab

L'appel à manifestation d'intérêt bouclé

● À partir de ce vendredi, l'ANDA sera en mesure de mesurer la taille de l'investissement qui sera réalisé à l'issue de ce premier appel à manifestation d'intérêt (AMI). La zone faisant l'objet de celui-ci est subdivisée en 3 espaces homogènes constitués de 878 unités de production.

C'est à partir de ce vendredi 22 avril que le délai de dépôt des dossiers pour le développement des projets d'aquaculture marine dans la région Dakhla-Oued Eddahab sera bouclé par l'Agence marocaine pour le développement de l'aquaculture (ANDA). De ce fait, l'ANDA sera en mesure de mesurer la taille de l'investissement qui sera réalisé à l'issue de ce premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) après le lancement en 2013 du plan d'aménagement de la région Dakhla-Oued Eddahab. La zone, qui fait l'objet de cet AMI, est subdivisée en 3 espaces homogènes pour l'élevage des

coquillages, des algues et des poissons. Il s'agit globalement de 878 unités de production, s'étendant sur une superficie globale de plus de 6.556 ha. Les projets aquacoles pouvant être développés, concernent la baie de Dakhla, constituée de 520 unités de production d'une superficie de 1.430 ha en plus de la baie de Cintra, composée de 243 unités de production d'une superficie de 2.826 ha et de la zone intermédiaire entre les deux baies, recensant 115 unités de production d'une superficie de 2.300 ha. Selon l'ANDA, la publication des résultats de cet AMI est prévue pour juillet prochain, alors que le montant d'investissement prévisionnel

est estimé à 2,8 MMDH avec une production cible annuelle de près de 115.000 tonnes. S'agissant des autres plans aquacoles, celui d'Imessouane-Sidi Ifni, qui est en cours de finalisation, est constitué de cinq zones, selon les résultats préliminaires, totalisant 327 parcelles. Actuellement, l'ANDA attend la signature de l'arrêté du wali de la région Souss-Massa pour le lancement de l'enquête publique, conformément au décret n°2-04-564 du 4 novembre 2008, fixant les modalités d'organisation et de déroulement de cette démarche relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. D'ici le mois de septembre, l'AMI de cette zone sera lancé pour la mise en œuvre du plan d'aménagement aquacole d'Imessouane-Sidi Ifni, qui dispose d'un potentiel de production de 119.510

tonnes avec 327 unités de production prévues. Le constat est le même pour la zone de la Méditerranée dont l'offre est en cours de finalisation. Pour ce qui est de la Lagune de Marchika et de la zone s'étendant de Cap Spartel à Kénitra, les plans d'aménagement seront respectivement lancés en 2016 et 2017, alors que l'offre est en cours d'étude pour les zones s'étendant d'El Jadida à Essaouira et de Guelmim à Boujdour. Du côté de Red Med, banque d'investissement, les opportunités d'investissement dans le secteur aquacole, qui compte au Maroc 15 à 20 opérateurs, ne sont pas à démontrer. «Les business cases aquacoles des fermes mytilicoles et piscicoles offre une rentabilité nette de 20 et 15%» explique Amine Jouahri.

PAR YASSINE SABER
y.saber@leseco.ma

La production future estimée à 3.000 tonnes en 2017

La production aquacole marine au Maroc s'est établie en moyenne à 400 tonnes/an entre 2011 et 2014. La valeur de la production aquacole marine du Maroc a atteint près de 20 MDH. Deux espèces constituent la quasi-totalité de la production aquacole marine. Il s'agit des huîtres (65%) et du loupbar (35%). Aujourd'hui, le paysage aquacole est largement dominé par l'ostréiculture, produite essentiellement au niveau de Dakhla, et dispose d'une seule unité d'élevage de poisson située à Mdiq. Par ailleurs, la production future est estimée à 3.000 tonnes à l'horizon 2017 grâce aux projets en cours d'installation en Méditerranée, Imessouane-Sidi Ifni et dans la baie de Dakhla. Selon l'ANDA, 1 poisson sur 2 provient de l'aquaculture. En chiffres, 65% sera la contribution de l'aquaculture à l'approvisionnement de poissons pour l'alimentation à l'horizon 2030, et 90% de la production aquacole mondiale provient de l'Asie, notamment les Philippines, l'Inde, le Vietnam, l'Indonésie et la Chine.

POINT DE VUE



Majida Maârouf
Directrice générale de l'ANDA

«D'autres AMI sont prévus»

Le plan de Dakhla-Oued Ed-Dahab donne de grandes opportunités aux investisseurs pour l'élevage des coquillages, des algues et des poissons. Nous avons lancé l'appel à manifestation d'intérêt, le 23 novembre 2015 et c'est à partir de ce vendredi 22 avril 2016 que nous serons en mesure de quantifier la taille de l'investissement qui sera réalisé à l'issue de cette première offre aquacole de l'ANDA, sachant bien que l'agence prévoit également un second appel à manifestation au cas où il y a des espaces qui ne seraient pas attribués lors de cette première étape. Au niveau de la région d'Agadir, notamment du Plan d'Imessouane-Sidi Ifni, on est dans la phase des études d'impact sur l'environnement du plan d'aménagement de cette zone. Dès l'acceptabilité environnementale, nous lancerons l'appel à manifestation d'intérêts. Le constat est le même pour la zone de la Méditerranée. Nous espérons lancer ces appels à manifestation d'intérêt avant la fin de cette année en cours. S'agissant de la question relative au développement de la consommation des produits aquacoles au Maroc ; il faut d'abord qu'on arrive à produire. En fonction de la taille de la production, l'Anda envisage de lancer toute une campagne de vulgarisation de produits de l'aquaculture. Bien sûr, c'est une action qui sera menée en partenariat avec les acteurs privés, mais aussi à travers l'intégration du produit de l'aquaculture dans le label halieutique «Hout Bladi».